

Ligue
des **droits de**
l'Homme

FONDÉE EN 1898



Section Saint-Denis Plaine Commune

Bourse du Travail – 11, rue Génin – 93200 Saint-Denis

ldhsaintdenis93@ldh-france.org - 06 41 47 77 54

**Les violences intervenues au Lycée Suger de Saint-Denis ne justifient pas
la remise en cause des droits et des libertés**

Suite aux violences commises le 7 mars 2017 au Lycée Suger à Saint-Denis, cinquante-cinq jeunes ont été interpellés et placés en garde à vue.

Selon les témoignages recueillis, trente-huit d'entre eux, mineurs pour la plupart, ont été détenus dans une même cellule pendant plus de vingt-quatre heures, avant d'être relâchés sans charges, ni poursuites.

Sans contester la nécessité d'une réponse pénale aux actes de violence commis le 7 mars, la Ligue des Droits de l'Homme, Section Saint-Denis Plaine Commune, dénonce les conditions d'interpellation ainsi que la durée et la promiscuité des gardes à vue des jeunes interpellés.

Elle appelle les autorités de police à s'assurer, en cas d'interpellations collectives, que toute privation de liberté est strictement et individuellement nécessaire et qu'elle respecte la dignité des personnes concernées.

Elle rappelle, concernant les conditions de ces interpellations, que les lanceurs de balles de défense ne peuvent être utilisés que pour "dissuader et ou neutraliser une personne violente ou dangereuse" (Instr. n°2014 - 5334 - D DGPN et n°058000 GEND/CAB, 2 sept. 2014) et que le Défenseur des Droits recommande l'interdiction des *flashballs* dans un contexte de manifestation, "au vu de l'imprécision de ces armes et de la gravité des lésions pouvant découler de leur usage" (Décision MDS-2015-147 du 16 juillet 2015).

Il n'est pas acceptable que des atteintes soient ainsi portées aux droits des habitants de Seine-Saint-Denis dans le but de donner des gages à ceux qui affirment, idéologiquement ou par calcul démagogique, que le maintien de l'ordre public ne sera jamais assez absolu, en dépit de la reconduction de l'état d'urgence depuis bientôt 16 mois.

Saint-Denis, le 10 mars 2017